



Appel à la grève sur l'ensemble du réseau MLF le mardi 5 décembre

Le SNES-FSU a régulièrement déploré la dégradation du dialogue social avec la Mission laïque française, nos comptes-rendus des Commission consultatives paritaires (CCP) s'en font l'écho : refus de la MLF de reconnaître aux personnels détachés certains droits ou dispositions pourtant inscrites dans les statuts des professeurs certifiés/agrégés, remise en cause du droit syndical et discrimination envers les recrutés locaux à qui la MLF refuse désormais la participation aux heures d'information syndicale sur temps de service, aggravation des pratiques managériales dans certains établissements où l'autoritarisme voire les pressions quant aux renouvellements de contrat ont pris le pas sur le dialogue et l'échange constructif.

Un pas supplémentaire a été franchi le 27 novembre dernier, quand la MLF a informé les organisations syndicales représentatives en CCP qu'un courrier de la Direction générale avait été adressé à deux personnels (1er et 2nd degrés), leur notifiant la décision de la MLF de ne pas demander leur renouvellement de détachement pour la rentrée 2018. **Décision unilatérale de la MLF, sans qu'aucun motif ne soit communiqué ni aux collègues, ni à leurs représentants en CCP, mis devant le fait accompli !**

Le même procédé inique avait été utilisé l'an dernier par la MLF pour se défaire de 8 collègues détachés du 1er et du 2nd degrés dont le contrat arrivait à échéance. Le SNES-FSU avait alors dénoncé cette pratique d'un autre âge consistant à profiter de l'échéance des 3 ans de contrat pour mettre à la porte des collègues sans aucune forme de procédure, en se limitant à ne pas solliciter auprès du MEN le renouvellement de détachement. **Les interventions du SNES-FSU, auxquelles se sont associées l'ensemble des organisations syndicales représentatives à la MLF, avaient alors permis d'obtenir un cadrage concernant les éventuels avis défavorables au renouvellement de détachement** : lors de la CCP de mars 2017 (voir notre compte rendu - question diverse 1), la MLF s'engageait en effet à ce que les éventuels avis défavorables fassent désormais l'objet d'une étude lors de la CCP de novembre. C'était pour nous une avancée, devant permettre en cas d'avis défavorable un minimum de transparence et un réel échange dans le cadre du dialogue social.

Dans ce contexte, le courriel du 27 novembre est une véritable provocation : d'une part la MLF ne tient pas ses engagements, d'autre part sa décision méprise les droits des personnels, sans motif communiqué aux intéressés, qui ne peuvent donc pas y répondre ni être ensuite défendus par leurs représentants.

Au-delà des deux victimes cette année de cet arbitraire, **c'est donc l'ensemble des personnels détachés au sein de la MLF qui est concerné et gravement précarisé, avec une épée de Damoclès à chaque demande de renouvellement de détachement si l'on ne contraint pas la MLF, par l'action collective, à renoncer à de telles pratiques.** Au-delà des détachés, c'est l'ensemble des personnels, y compris recrutés locaux, qui est concerné : il en va du droit des personnels de ne pas être licencié sans motif.

Pour s'opposer localement aux pratiques managériales délétères dans certains établissements, pour mettre un terme à l'arbitraire dans la gestion MLF des renouvellements de détachement, pour défendre les droits de tous les personnels, à l'appel du SNES-FSU hors de France,

**TOUS EN GRÈVE LE MARDI 5 DÉCEMBRE
DANS LE RÉSEAU MLF ET OSUI !**